



refus Nationalité française

Par **hamdi2h**, le **31/12/2012** à **21:30**

Bonjour,

Je suis né en France en 1982 j'ai vécu ici jusqu'à 1991 après chui allé o pays avec mes parents qui son né en Tunisie a l'age de 9 ans chui revenu en france en 2007 a avec une visa d'Italie,et apres avoir mis une demande de nationalité française au tribunal en justifient les papiers suivant:justificatif de domicile,certificats de scolarité de septembre 1984 a juin 1991,acte de naissance(copie intégrale) j'ai reçu un refus de la délivrance d'un certificat de nationalité française et la je voudrai savoir si je peu obtenir ma nationalité ou un titre de séjour?

Par **AlexanderVas95**, le **01/01/2013** à **19:05**

Bonjour,

Je pense plutôt que vous devriez demander une carte de séjour.

Par **hamdi2h**, le **02/01/2013** à **10:01**

comment je peux faire et quelle démarche pour commencé sachent jais un BEP professionnel.

Par **AlexanderVas95**, le **02/01/2013** à **16:00**

ça dépend, si vous êtes mariés, demandez une carte de séjour vie privée familiale, si vous étudiez, une carte de séjour étudiante, si vous travaillez (il faudra fournir une promesse d'embauche), vous demanderez une carte de séjour salariée...

Par **hamdi2h**, le **03/01/2013** à **10:31**

rien de tout ça, en ce moment je suis obligé de travailler en noir pour vivre puisque je suis encore sans papier, je possède seulement d'un titre de séjour d'Italie court durée q'avec j'ai pas le droit de travailler en France et ni fournir une promesse d'embauche, je suis vraiment bloqué.

Par **AlexanderVas95**, le **03/01/2013** à **19:29**

Vous pouvez demander une promesse d'embauche à une entreprise, ça ne lui coûtera rien, mais ça vous aidera à obtenir votre carte de séjour.

Par contre, l'entreprise se verra obliger de vous recruter dès que vous êtes en règle d'où le mot "Promesse".

Par **amajuris**, le **03/01/2013** à **20:16**

bsr,

vous ne répondez pas aux critères pour l'obtention de la nationalité française et pour obtenir un titre de séjour, je crains que vous deviez retourner dans votre pays pour demander un visa pour la France car pour l'instant vous n'avez aucun titre de séjour délivré par la France.

cdt

Par **hamdi2h**, le **04/01/2013** à **10:25**

merci pour les réponses, je vais pas baisser les bras, je vais essayer de demander une promesse d'embauche, et j'espère avoir de bons résultats, je vous tiens en courant bientôt.

Par **AlexanderVas95**, le **04/01/2013** à **10:44**

Effectivement, je n'ai pas vu que vous êtes entrés en France avec visa italien, comme la France est un pays souverain, je pense que le visa italien ne fonctionnera pas, et qu'il vous faudra aller chercher dans votre pays un VLS (visa long séjour) pour pouvoir se régulariser.

Par **hamdi2h**, le **04/01/2013** à **18:27**

quelle démarche je peux faire pour le visa long séjour al ambassade française a Tunisie?

Par **AlexanderVas95**, le **04/01/2013** à **20:02**

Vous êtes obligé de retourner dans votre pays le récupérer à l'ambassade oui.